

Martin Luther King
La justice et la paix en héritage

Page B 5



Élections québécoises
Le saut en politique d'une femme voilée



www.ledevoir.com

LE DEVOIR

VOL. CIX N° 73

LE DEVOIR, LE JEUDI 5 AVRIL 2018

1,30 \$ + TAXES = 1,50 \$

AVRIL ET SES SURPRISES



RENAUD PHILIPPE LE DEVOIR

Le printemps a plié bagage mercredi, laissant place aux précipitations de neige et aux vents forts dans plusieurs régions de la province. À Québec, la visibilité était nulle par endroits, forçant la fermeture de certaines portions de routes. Les Montréalais ont, eux, plutôt affronté la pluie et les mares de sloche. **Page A 4**

Mort et résurrection du Bloc

Des dirigeants bloquistes proposent leur sortie de crise

MARIE VASTEL

Correspondante parlementaire à Ottawa

Des haut placés du Bloc québécois souhaitent faire table rase et remettre à neuf le parti: nouveau nom, nouveau programme... et même un nouveau chef. L'idée serait de fonder un nouveau parti indépendantiste sur la scène fédérale, qui rassemblerait tous les militants souverainistes du Québec. La proposition vient de nulle autre que la présidente du Forum jeunesse du parti — et ancienne proche collaboratrice de la chef.

La «refondation du Bloc québécois», présentée dans un document obtenu par *Le Devoir*, passerait par une «mise à zéro de la plateforme et des statuts» du parti, de même qu'une «course à la chefferie de deux mois». Ce qui implique une démission de Martine Ouellet, selon les termes du manifeste préparé par Camille Goyette-Gingras.

L'ancienne attachée de presse de M^{me} Ouellet explique avoir eu envie, avant même que ne frappe la crise qui déchire le Bloc québécois depuis un mois, d'ouvrir le parti aux militants du Parti québécois et de Québec solidaire pour mobiliser tous les indépendantistes sur la scène fédérale. Le conflit interne qui sévit au Bloc, «c'est une occasion de le faire: d'avoir une sortie [de crise] structurante, mais aussi quelque chose qui nous permet d'avoir un regard enthousiasmant vers le futur», affirme-t-elle au *Devoir*. «Avec le processus de refondation, c'est une occasion d'impliquer des gens qui ne se sentaient pas impliqués avant avec le Bloc. Et de retourner sur de nouvelles bases.»

Le lancement d'un «Bloc québécois 2.0» serait entamé dès le conseil général du 29 avril, auquel Camille Goyette-Gingras compte soumettre sa proposition en débat d'urgence. «Elle va être écrite de façon à ce qu'elle soit recevable», prévient-elle, assurée que son idée sera

Nouvelle plateforme, nouveau nom et, peut-être aussi, nouveau chef

L'histoire populaire finira-t-elle au bac à recyclage ?

Un manifeste demande un soutien adéquat aux services d'archives privées, gardiens de la mémoire collective des gens ordinaires

JEAN-FRANÇOIS NADEAU

À Saint-Jérôme, la Société d'histoire de la Rivière-du-Nord lance aujourd'hui un manifeste pour mobiliser les Québécois afin de sauvegarder les services d'archives privées, reconnus par le gouvernement mais laissés de plus en plus à eux-mêmes en matière de finan-

cement. Intitulé *Ensemble, assurons le futur de notre passé*, ce texte plaide pour le maintien et la protection dans leur milieu des archives québécoises.

«Devant la menace qui pèse sur la survie de plusieurs services d'archives privées agréés du Québec et, par voie de conséquence, sur les richesses collectives qu'ils conservent, protègent

et valorisent», les signataires demandent aux différentes instances publiques de voir à «assurer leur maintien, leur accessibilité au public et leur pérennité».

Au nombre des premiers signataires du manifeste, on trouve Gilles Desjardins, le

VOIR PAGE A 8 : HISTOIRE

VOIR PAGE A 8 : BLOC

AUJOURD'HUI



Culture Winnie entre soleil et ombre. La chronique d'Odile Tremblay. **Page B 8**



Avis légaux..... B 2
Décès..... B 4
Météo..... B 2
Mots croisés..... B 3
Petites annonces..... B 4
Sudoku..... B 3

ESSAI

L'égoportrait comme politique internationale

Jocelyn Coulon dénonce la vacuité de la diplomatie canadienne sous Justin Trudeau

FABIEN DEGLISE

Un vent de fraîcheur a soufflé, mais il est bel et bien en train de tomber. Deux ans et demi après son élection, et l'espoir d'une politique étrangère renouvelée au lendemain de la décennie sombre et brutale de l'ère Harper, Justin Trudeau est encore loin du point de rupture annoncé en campagne électorale, estime le chercheur et spécialiste des questions internationales Jocelyn Coulon en évoquant les hésitations et les nombreuses erreurs du premier ministre, dont la dernière en date tient dans l'image persistante d'une famille déguisée en sikh devant le Temple d'or à Amritsar, au Pendjab, lors d'un voyage officiel en Inde.

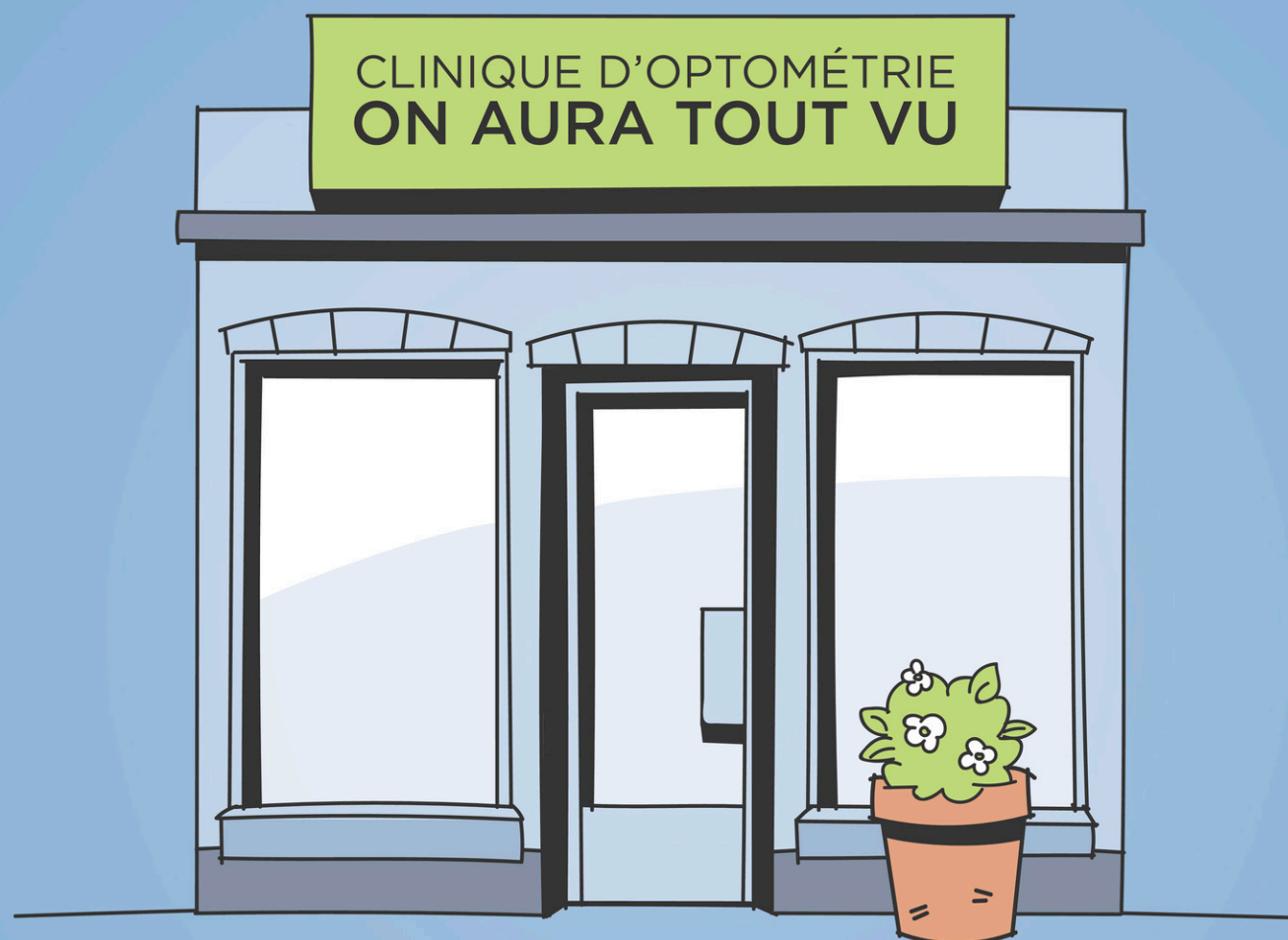
Pis, «sur plusieurs aspects de son programme [...], les décisions s'éloignent à ce point des intentions originelles [sur le main-



NARINDER NANU AGENCE FRANCE-PRESSE

Justin Trudeau a fait parler de lui dans la presse internationale lors de son voyage en Inde, sa propension à porter le costume traditionnel soulevant les moqueries.

VOIR PAGE A 8 : POLITIQUE



Vu l'attitude aveugle du gouvernement, nous, les optométristes du Québec avons été contraints à nous retirer de la RAMQ, avec regret. Aujourd'hui, même ce droit nous est refusé. Au lieu de négocier de bonne foi, le ministre achète du temps.

Depuis 15 ans, nous demandons une tarification juste et raisonnable pour les actes que nous posons. La santé des yeux de tous nous tient à cœur et nous voulons continuer à servir la population, mais à chaque visite d'un patient couvert par la RAMQ, non seulement nous ne couvrons pas nos frais, mais nous perdons de l'argent.

À force de nous freiner, le ministre a accéléré notre sortie vers le privé.

Sa position sème la confusion chez nos patients et a raison de notre patience. Il est responsable de la situation et de ses répercussions. S'il pense pouvoir faire mieux alors qu'il ouvre ses propres cliniques d'optométrie.

Son attitude révèle un sérieux manquedevision.ca

ACTUALITÉS

La diversité policière

MICHEL DAVID



Comme si la prochaine campagne électorale ne s'annonçait pas suffisamment mouvementée, le conseiller de l'arrondissement de Snowdon, Marvin Rotrand, semble vouloir y ajouter du piquant.

Depuis l'adoption de la Loi sur la neutralité de l'État et les accommodements religieux dans les organismes publics, les protagonistes du débat sur le port de signes religieux semblaient avoir décidé de suspendre temporairement les hostilités.

La vision multiculturaliste du gouvernement Couillard l'a passablement desservi auprès de l'électorat francophone, Jean-François Lisée a dû mettre la pédale douce sur les questions identitaires pour ne pas mécontenter son caucus et François Legault croit manifestement que la meilleure façon de préserver son avance dans les sondages est de faire le moins de vagues possible.

En réclamant que le turban et le hidjab fassent désormais partie du code vestimentaire du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), M. Rotrand risque toutefois de mettre prématurément fin à la trêve.

Sans grande surprise, la mairesse Valérie Plante s'est dite «très, très ouverte» à sa proposition. Dans son esprit, sa mise en œuvre contribuerait à la valorisation de la diversité culturelle que préconise le programme de Projet Montréal.

Il est vrai que le port du turban ou du hidjab ne semble avoir posé aucun problème de sécurité dans les villes où il a été autorisé, que ce soit à Toronto, Vancouver, Calgary, Edmonton ou New York, pas plus qu'à la Gendarmerie royale du Canada.

Si la question de la sécurité a parfois été soulevée, cette considération est relativement secondaire. La question est surtout de savoir dans quelle mesure le caractère laïque de l'État doit se refléter dans l'apparence de ceux qui l'incarnent.

Quand M. Rotrand s'était adressé une première fois au SPVM, en 2016, on lui avait répondu qu'il n'existait «ni une politique précise en lien avec le port d'un hidjab, ni un modèle approuvé», mais que la direction était prête à évaluer une éventuelle demande. Elle se disait également ouverte au port du turban, tant que la sécurité de son personnel n'était pas compromise. Les choses en étaient cependant restées là.

◆ ◆ ◆
Dans son rapport de 2008, la commission Bouchard-Taylor recommandait d'interdire le port de signes religieux dans le cas des agents de l'État qui détiennent un pouvoir de «sanction» ou de «coercition», comme les juges, les procureurs de la Couronne, les policiers et les gardiens de prison.

Selon elle, cette position représentait «le meilleur équilibre pour la société québécoise d'aujourd'hui» et correspondait au vœu de la population. Cette recommandation ne s'est toutefois jamais traduite dans une loi.

En février 2017, un des deux commissaires, Charles Taylor, s'est ravisé. Contrairement à son collègue Gérard Bouchard, il en est arrivé à la conclusion qu'une telle interdiction aurait pour effet «d'exclure les immigrants de certaines zones».

Leur rapport avait d'ailleurs reconnu qu'il faudrait prendre en considération l'hypothèse qu'une force policière puisse plus facilement gagner la confiance d'une population diversifiée si elle présentait elle-même une image diversifiée et inclusive.

La volte-face de M. Taylor avait eu pour effet de conforter le premier ministre Couillard dans son refus de légiférer en cette matière: «Je suis opposé, nous sommes opposés et nous nous opposerons à toute discrimination vestimentaire. Aucune profession ne devrait empêcher ou bloquer quelqu'un pour une raison vestimentaire, que ce soit une croix, une kippa ou d'autres signes.»

◆ ◆ ◆
Dans l'état actuel des choses, le SPVM peut faire comme bon lui semble et la mairesse Plante n'a manifestement pas l'intention de lui dicter une ligne de conduite.

La porte-parole péquiste en matière de laïcité, Agnès Maltais, a cependant conseillé au SPVM d'attendre l'élection du 1^{er} octobre prochain avant de s'engager dans cette voie, puisque le prochain gouvernement fixera des «balises nationales» qu'il devra respecter au même titre que tous les services de police du Québec.

M^{me} Maltais a raison: il n'appartient pas à un corps de police, si important soit-il, de dicter les règles qui doivent encadrer la laïcité de l'État. A en croire les sondages, la probabilité que le prochain gouvernement soit formé par le PQ semble plutôt faible, mais la CAQ est sur la même longueur d'onde sur cette question.

À l'Assemblée nationale, l'aile parlementaire de Québec solidaire s'est aussi ralliée à la position du rapport Bouchard-Taylor, mais son programme autorise le port de signes religieux pour tous les agents de l'État, «pourvu qu'ils ne servent pas d'instrument de prosélytisme et que le fait de les porter ne constitue pas en soi une rupture avec leur devoir de réserve». Bon nombre de militants partagent sans doute l'enthousiasme de la mairesse de Montréal pour la diversité policière.

Maintenant que l'idée a été relancée, il est difficile d'imaginer qu'on puisse s'abstenir d'en parler jusqu'au 2 octobre.

mdavid@ledevoir.com



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Ève Torres souhaite devenir candidate de Québec solidaire dans Mont-Royal-Outremont lors des élections d'octobre prochain.

QUÉBEC SOLIDAIRE

Le saut en politique d'une femme voilée

Ève Torres veut en découdre avec les péquistes, les caquistes et les libéraux

LISA-MARIE GERVAIS

Pour la première fois de son histoire, le Québec pourrait voir une femme voilée se présenter aux élections provinciales d'octobre. La militante féministe Ève Torres vient de déposer sa candidature à l'investiture de Québec solidaire dans la nouvelle circonscription de Mont-Royal-Outremont.

Devant la grande fenêtre d'un café de la rue Van Horne, le foulard rose de l'aspirante candidate tranche sur la mocheté de ce balbutiement de printemps. Impossible de le manquer, ce hidjab. Ève Torres en convient, mais elle entend régler la question de sa «diversité» une fois pour toutes. «Je ne fais pas de la polémique, je fais de la politique», dit avec humour cette Franco-Québécoise dans la quarantaine.

Et même si «le vivre ensemble, c'est [s]on truc», ne comptez pas sur elle pour débattre uniquement des questions identitaires ou des personnes racisées. «Je ne suis pas une candidate qui porte un foulard et qui forcément doit prendre la parole sur des enjeux d'identité ou des questions religieuses. On a d'autres choses à dire.»

À son avis, il serait même «intelligent» d'emmener les gens ailleurs, même si elle sait que ses adversaires joueront cette carte pour la discréditer. «Ce sont des stratégies péquistes, essentiel-

lement, et la CAQ aussi jouera là-dessus, mais [...] c'est assez. Ça suffit, la campagne politique autour de l'identitaire, et c'est ce que j'aime avec Québec solidaire. On y va avec les droits et la justice sociale, avec ce souci que tout le monde fait réellement partie de la société», dit celle qui est coordonnatrice à LaVOIEdesFemmes.

L'amour des gens

Ces derniers mois, cette mère célibataire de trois enfants est de ceux qui ont fait pression sur le Directeur général des élections pour que soit changé le règlement interdisant à une personne portant un couvre-chef de se porter candidat, ce qui fut fait. Encore au prix de parler du voile qui recouvre ses cheveux. Mais ça, Ève Torres l'a déjà fait plus qu'à son tour. Dans des cégeps, des syndicats ou sous forme d'activités de bibliothèques vivantes: elle a raconté maintes et maintes fois sa vie et ses choix. «Posez-moi toutes vos questions!» qu'elle disait.

Les réactions les plus dénuées de jugement lui venaient des enfants dont elle s'occupait durant ses années d'éducatrice et de directrice de centres de la petite enfance (CPE), à Montréal-Nord et à Laval. «Les enfants me disaient: «C'est beau tes cheveux en fleurs» lorsque je portais un foulard fleuri. Ou: «C'est comme un feu d'artifice» quand j'avais un foulard brillant.»

Les réactions sont plus mitigées sur le ter-

rain, mais Ève Torres a une arme secrète: elle aime les gens. Pour vrai. Un amour des gens qui lui vient de ses nombreuses années de bénévolat, où elle a milité pour les femmes et la diversité, participé à la mise sur pied des premiers CPE dans Montréal-Nord, organisé des soupers de Noël avec des personnes âgées et des itinéraires et des campagnes pour convaincre les minorités visibles à donner du sang. «Aucune discussion n'est impossible», se plaît-elle à répéter, en disant avoir hâte de parler plus amplement avec l'importante communauté hassidique de sa circonscription.

Née dans le sud de la France, Ève Torres a grandi en banlieue parisienne avant d'immigrer au Québec il y a 20 ans. C'est ce Québec qui la «passionne» qu'elle veut faire cheminer, au-delà des malaises que peut créer sa «diversité». «Je ne suis pas en colère. Je suis quelqu'un qui est dans la construction. Je fais confiance aux gens», dit celle qui se préoccupe d'éducation et de santé. «J'assume ma pluralité. Je suis Française d'origine espagnole, musulmane, avec une très forte attaché à la culture maghrébine, et je suis Québécoise. Il n'y a ni concurrence ni rien qui ne fonctionne pas. C'est ce qui fait ma force. Je suis capable d'assumer mon identité. C'est d'ailleurs ce dont le Québec a besoin.»

Le Devoir

AGRESSIONS SEXUELLES

Demande d'abolition du délai de prescription

MARIE-MICHÈLE SIOUI

Correspondante parlementaire à Québec

La ministre de la Justice, Stéphanie Vallée, est désormais isolée dans sa volonté de maintenir un délai de poursuite pour les victimes d'agressions sexuelles, puisque l'ensemble des partis d'opposition se sont ligüés mercredi pour en réclamer l'abolition.

Ce délai, appelé prescription, fait en sorte qu'une victime d'agression sexuelle ne peut poursuivre son agresseur au civil dans un délai excédant 30 ans, à partir du moment où elle prend conscience de l'agression qu'elle a subie.

«C'est une honte, et ça doit cesser», a lancé Sébastien Richard, porte-parole des victimes des religieux de la Congrégation de Sainte-Croix. Il a rappelé qu'en moyenne, les membres d'une action collective visant cette congrégation ont mis 43 ans avant d'entamer des procédures judiciaires. «Il y en a qui ont besoin de moins de temps, il y en a qui ont besoin de plus de temps», a-t-il convenu. «Mais en ce moment, il y a un chronomètre. Alors, tu as envie d'affronter ton agresseur? Dépêche-toi!»

Avec Sébastien Richard, des représentants des trois partis d'opposition à l'Assemblée nationale — Parti québécois (PQ), Coalition avec

le Québec (CAQ) et Québec solidaire — ont fait pression pour que le gouvernement Couillard permette aux victimes d'agressions sexuelles de poursuivre leurs agresseurs au civil, peu importe le temps écoulé depuis le crime. Une poignée d'organismes venant en aide aux victimes les ont appuyés. «C'est certainement un pas essentiel vers cette espèce de renaissance du lien de confiance, qu'on espère tant, envers le système de justice», a déclaré la députée péquiste Véronique Hivon. Elle a rappelé que les prises de parole du mouvement #MoiAussi ont mis en évidence le temps que peuvent prendre les victimes avant de briser le silence.

La demande des divers représentants réunis à Québec est en droite ligne avec un rapport du Protecteur du citoyen qui a réclamé l'an dernier l'abolition du délai de prescription pour les victimes d'agressions sexuelles ou de violence familiale. Elle concorde aussi avec la position du Barreau du Québec, qui a dit souhaiter en décembre que le Code civil soit modifié «afin de prévoir l'imprescriptibilité des actions pour les agressions sexuelles».

En mars 2016, la CAQ a déposé un projet de loi visant à rendre imprescriptibles les actions judiciaires pour les victimes d'agression à caractère sexuel. Le gouvernement Couil-

lard a jusqu'ici refusé de l'étudier.

Pour justifier son approche, la ministre Vallée a rappelé mercredi que le Code civil a été modifié en 2013 afin d'étendre la durée de prescription à 30 ans. «Cette modification présentée par le Parti québécois [...] répond de façon très généreuse aux besoins des victimes, étant le régime de droit civil offrant la plus longue prescription en cette matière», a affirmé son attaché de presse, Isabelle Marier St-Onge. «Si le PQ souhaitait aller au-delà de 30 ans, pourquoi pensez-vous qu'il ne l'a pas fait en 2013?», a-t-elle ajouté.

«Qui le gouvernement protège-t-il?» a répliqué l'avocat et ex-ministre libéral Marc Bellemare. Comme lui, l'avocat Alain Arsenault a évoqué le «lobby des communautés religieuses», disant voir dans le refus de Québec une crainte de devoir payer des indemnités à un nombre plus élevé de victimes, dont la parole se trouverait libérée. Le délai de prescription au civil, dans les affaires d'agressions sexuelles, a été aboli partout au Canada, sauf au Québec et à l'Île-du-Prince-Édouard, a-t-il rappelé. «Oui, c'est beaucoup d'argent; oui, c'est beaucoup de victimes. Mais oui, il faut qu'ils [les agresseurs] payent. Et dans la plupart des cas, ils ont l'argent pour payer», a-t-il déclaré.

Le Devoir

ACTUALITÉS

La tireuse s'estimait lésée par YouTube

Au lendemain de la fusillade au siège social de YouTube, la police californienne concentrait son enquête sur Nasim Najafi Aghdam. Furieuse que YouTube ait supprimé ses vidéos, la femme de 39 ans a ouvert le feu avec une arme de poing dans les bureaux de l'entreprise. Après avoir blessé trois personnes, dont l'une grièvement, M^{me} Aghdam s'est suicidée, selon la police. Elle a ouvert le feu au hasard, sans connaître ses victimes. M^{me} Aghdam était une militante de la cause végétarienne, qui a accumulé les griefs contre YouTube. Elle y gérait des chaînes vidéo qui ont été clôturées mardi en raison de « graves violations » des règles de l'entreprise. M^{me} Aghdam a estimé avoir été injustement privée de revenus liés à la fréquentation de son site. Le père de la tireuse avait signalé sa disparition le 2 avril, prévenant la police qu'elle pourrait s'en prendre à YouTube, qu'elle « haïssait ».

Agence France-Presse

Les avocats de Bissonnette réclament 25 ans

Les procureurs Charles-Oliver Gosselin et Jean-Claude Gingras comptent réclamer une peine de 25 ans, sans possibilité de libération conditionnelle, pour Alexandre Bissonnette. L'auteur de la tuerie à la mosquée de Québec a plaidé coupable à six accusations de meurtre au 1^{er} degré et à six accusations de tentative de meurtre la semaine dernière. Il s'expose ainsi à une peine de 150 ans de prison, soit 25 ans pour chaque meurtre. Cette peine équivaldrait à « la peine de mort par incarcération », selon ses avocats. Ils veulent contester la « loi Harper » de 2011 qui a aboli les peines concurrentes. Selon celle-ci, un juge peut ordonner que les peines d'un meurtrier soient purgées consécutivement.

Le Devoir

Nouvelle vague de demandeurs d'asile

Plus de 700 demandeurs d'asile auraient traversé la frontière au Québec de façon irrégulière à partir des États-Unis depuis vendredi. Ils étaient de 120 à 150 à passer quotidiennement du côté canadien durant les quatre jours de la fin de semaine de Pâques, assure Jean-Pierre Fortin, président national du Syndicat des douanes et de l'immigration (SDI). Contrairement aux Haïtiens arrivés massivement à la frontière l'été dernier, ces demandeurs d'asile sont « en grande partie » originaires du Nigeria et ne feraient pas l'objet d'une menace de révocation d'un statut temporaire aux États-Unis. Disant aussi s'attendre à l'arrivée de Salvadoriens au cours des prochaines semaines ou prochains mois, M. Fortin a soutenu que les services frontaliers n'avaient pas les ressources nécessaires pour faire face à la situation. Le premier ministre Justin Trudeau a pourtant affirmé que le système d'immigration canadien demeurerait « robuste et sécuritaire ».

La Presse canadienne

Montréal veut offrir les Bixi dans plus d'arrondissements

Les vélos en libre-service Bixi feront leur apparition dans de nouveaux arrondissements de la métropole dans les prochaines années. « L'intention de la Ville d'élargir le réseau et de rendre le Bixi accessible à un maximum de citoyens [...] est claire. Le dossier est en progression et Bixi collabore en ce sens avec l'administration de M^{me} Plante », a confirmé au Devoir la porte-parole de Bixi-Montréal, Bérengère Thériault. Plus d'informations devraient être rendues publiques prochainement, à l'approche du lancement officiel de la saison 2018 de Bixi, mardi prochain. En 2017, 258 000 personnes ont enfourché un Bixi, pour un total de 4,8 millions de déplacements.

Le Devoir

RÉSEAUX SOCIAUX

Cambridge Analytica a accédé aux données de 87 millions d'utilisateurs de Facebook

Mark Zuckerberg a assuré mercredi qu'il était toujours la bonne personne pour diriger Facebook, peu après avoir révélé que Cambridge Analytica avait eu accès aux données personnelles de 87 millions de personnes, dont plus de 620 000 Canadiens.

Depuis le début du scandale qui a éclaté le mois dernier, il était plutôt question du détournement de renseignements personnels de 50 millions d'Américains par la firme britannique, à des fins politiques.

« Je pense que nous aurions dû mieux faire depuis longtemps », a reconnu Mark Zuckerberg lors d'une confé-

rence téléphonique avec des journalistes. Il a aussi promis qu'il irait s'expliquer en personne le 11 avril devant des parlementaires américains.

Plus tôt dans la journée, le réseau social avait d'ailleurs annoncé de nouvelles mesures pour rendre les paramètres de confidentialité plus clairs et limiter le partage de données personnelles.

« Il est important de montrer aux gens noir sur blanc comment fonctionnent nos produits, c'est l'une des façons qui permettent aux gens de prendre des décisions éclairées à propos de leur vie privée », a écrit Facebook sur son site.

Pas de nouveaux paramètres, mais des outils plus faciles à utiliser et expliqués « dans une langue plus facile à lire », voilà ce que promet le réseau social.

Les données personnelles sont au cœur du modèle économique de Facebook, tout comme Twitter ou Google, car elles permettent de cibler au plus près des contenus publicitaires, d'ordre commerciaux ou politiques.

C'est par l'entremise d'un questionnaire psychologique auquel ont répondu 270 000 personnes que les données de 87 millions de leurs amis ont été récupérées par Cambridge Analytica en 2014.

La société britannique a pu ainsi se constituer une précieuse base de données avant d'être embauchée par l'équipe de campagne du président Donald Trump.

Depuis ces révélations, qui font l'objet d'enquêtes et de plaintes des deux côtés de l'Atlantique, le groupe enchaîne communiqués et interviews pour redorer son image, fortement ébranlée par le scandale.

Le Canada aussi visé

Dans une déclaration publiée mercredi, Facebook a affirmé que les données de 622 161 utilisateurs du réseau social au Canada avaient été

obtenues par Cambridge Analytica.

Le mois dernier, le commissaire à la vie privée du pays a lancé une enquête afin de déterminer si Facebook avait respecté les lois fédérales sur la vie privée encadrant les entreprises privées.

Le ministère des Institutions démocratiques a aussi dit être disposé à raffermir les lois fédérales sur la protection de la vie privée, qui ne s'appliquent pas actuellement aux partis politiques.

Avec La Presse canadienne et l'Agence France-Presse
Le Devoir



Le point le plus haut de la plupart des rues est situé au centre de la chaussée, alors que les intersections se retrouvent aux points les plus bas, causant l'accumulation de la neige mouillée.

URBANISME

Marre des mares de sloche

La gadoue complique la vie des personnes à mobilité réduite

ANDRÉANNE CHEVALIER

« Qui peut penser construire une ville comme ça ? »

C'est en pleine tempête, en observant les difficultés rencontrées sur la rue par une dame âgée, que le chercheur Ernesto Morales a eu un déclic. « Qu'est-ce qu'on peut faire pour améliorer l'accessibilité ? », s'est demandé ce Mexicain, maintenant établi au Québec, qui voyait l'hiver avec un regard neuf.

Malgré un sursaut hivernal ces dernières heures dans les conditions météo, le printemps est officiellement arrivé, et avec lui, l'espoir de voir disparaître la neige et ses désagréments. La planification pour trouver des solutions ne connaît quant à elle pas de repos saisonnier.

M. Morales, professeur au département de réadaptation de la Faculté de médecine de l'Université Laval, planche sur un prototype de « coin de rue chauffant ».

Ce système exploite l'air chaud émanant du système d'égout. Un tuyau relie l'égout à une plaque placée sur le trottoir au coin de la rue, où un serpent fait circuler la chaleur et fondre la neige à la surface.

Le professeur souhaite pouvoir construire et tester son projet cet été, afin qu'il soit prêt pour l'hiver prochain. Patrice Gingras, directeur du génie à la Ville de Trois-Rivières, a confirmé au Devoir que celle-ci serait « très heureuse d'en faire l'essai ».

Des ajustements et des précisions doivent cependant être apportés pour que la Ville s'engage dans l'aventure.

Un problème qu'on ne voit même plus

Pour Louis-Michel Fournier, urbaniste à la firme L'Atelier Urbain, les mares de sloche qui se forment aux intersections, entravant les déplacements des piétons, ne retiennent pas assez l'attention quand vient le temps de penser aux espaces publics.

« Mettre en scène la problématique, par des interventions temporaires, artistiques ou ludiques, ça pourrait peut-être la révéler, avance-t-il. On ne s'en rend pas compte, on est tellement habitués [de marcher] dans l'eau ».

Un tuyau relie l'égout à une plaque placée sur le trottoir au coin de la rue, où un serpent fait circuler la chaleur et fondre la neige à la surface

« C'est vrai que c'est souvent évacué de la flexion comme si ce n'était pas un problème, mais c'en est un », admet-il. Et pas seulement pour les piétons. « C'est aussi un enjeu quand on débarque de l'auto. Ça touche tous les usagers, en auto, à vélo, à pied ».

En plus de créer des obstacles parfois importants et l'inconfort de pieds mouillés, ces mares peuvent causer des ennuis pour la sécurité des usagers les plus vulnérables, soutient Olivier Legault, conseiller en aménagement et urbanisme à Vivre en ville.

Selon ce spécialiste des « villes d'hiver », ces entraves peuvent même être préoccupantes au niveau de la santé mentale des usagers des rues, en contribuant à l'isolement social de ceux qui s'empêchent de sortir à cause des désagréments. « On n'est pas au premier hiver avec la sloche, on peut s'imaginer que ça bouge très lentement », remarque Olivier Legault.

Utiliser la géométrie

L'hiver surligne les défauts de l'espace public, affirme M. Legault. « La source du problème, premièrement, est reliée à une question de géométrie et de drainage », dit-il.

La plupart des rues sont ainsi faites que le point le plus haut est situé au centre de la chaussée, et que les intersections se retrouvent à la rencontre des points les plus bas, causant l'accumulation mouillée.

Selon M. Legault, les rues à drainage central seraient une bonne solution, mais drastique et encore peu utilisée puisqu'elle nécessite de refaire le système d'égout. Les trottoirs surélevés sont une autre piste, avance-t-il. En troisième option, les saillies de trottoir, qui, sans être un remède optimal, permettent d'éloigner le point le plus bas de la rue du parcours du piéton.

« Dans les meilleurs cas de réfection de rue, les gens [maintenant] travaillent ensemble en amont, souligne Louis-Michel Fournier. Je pense qu'il va y avoir moins de problèmes à ce niveau-là, mais ça exige beaucoup de changements dans les pratiques, même au niveau du déneigement. Il faut penser autrement. »

Le Devoir

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Québec envisage de rénover la vieille prison Tanguay

MARCO FORTIER

Le ministère de la Sécurité publique envisage d'agrandir et de rénover la vieille prison Tanguay, évacuée il y a deux ans après avoir été déclarée insalubre.

Le réaménagement de fond en comble de la prison pour femmes fait partie des scénarios considérés par Québec, indique nos sources. Les 260 femmes qui étaient détenues à Tanguay ont été transférées en 2016 dans l'établissement Leclerc de Laval, une autre prison, fédérale celle-là, qui avait été fermée pour cause de vétusté.

Depuis, le ministère de la Sécurité publique étudie tous les scénarios possibles pour aménager un nouveau centre de détention pour femmes dans la grande région de Montréal. Le ministère a repéré des terrains susceptibles d'accueillir une prison, mais l'endroit le mieux situé reste la vieille Maison Tanguay, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, au nord de Montréal.

« Pour nous, c'est un emplacement qui a beaucoup de sens », dit Ruth Gagnon, directrice générale de la Société Elizabeth Fry, un organisme communautaire qui aide les femmes incarcérées. Elle fait partie d'un comité mis sur pied par le ministère de la Sécurité publique, Martin Coiteux, pour recommander des façons d'améliorer l'incarcération des femmes dans la région de Montréal.

Ce comité « poursuit activement les travaux visant à proposer un modèle en matière de gestion de l'incarcération qui répond aux besoins spécifiques des femmes à plus long terme et qui servira à soutenir l'élaboration de scénarios préliminaires d'infrastructures carcérales, notamment en ce qui concerne l'avenir de la Maison Tanguay », indique le ministère de la Sécurité publique.

Chose certaine, le réaménagement de la prison Tanguay nécessiterait des travaux majeurs, indiquent nos sources. Le projet « d'agrandissement et de réaménagement de l'établissement de détention Maison Tanguay » figure au Plan québécois des infrastructures 2018-2028 dans la catégorie « en planification », indique le budget du

Québec déposé la semaine dernière. Il figure au PQI depuis quatre ans, indique-t-on au ministère de la Sécurité publique.

Des femmes vulnérables

La Maison Tanguay offre l'avantage d'être située en plein quartier résidentiel, sur l'île de Montréal et près des transports en commun, note M^{me} Gagnon. Cette proximité favorise les visites de proches et de membres de la famille des femmes incarcérées. Aussi, les détenues peuvent facilement prendre l'autobus quand elles sortent de la prison les soirs ou les fins de semaine. C'est pas mal plus simple qu'à la prison Leclerc, située en plein champ à Laval.

Québec devrait considérer sérieusement de réaménager la vieille prison Tanguay, car l'emplacement semble idéal, indique aussi Catherine Chesnay, professeure à l'École de travail social de l'Université du Québec à Montréal (UQAM).

L'accessibilité pour les détenues et leurs proches est un critère crucial à considérer, selon elle. La vaste majorité des femmes incarcérées viennent de milieux pauvres. Souvent, ni elles ni leurs proches n'ont les moyens de se payer une course en taxi, et encore moins une voiture.

« En milieu carcéral, il y a une vulnérabilité qui est typique aux femmes », dit Catherine Chesnay. La majorité des détenues éprouvent des problèmes de santé mentale, d'itinérance ou ont été victimes de violence, explique la spécialiste de la criminalisation des femmes.

Elles présentent un faible risque pour la société. Plusieurs se retrouvent au piège des « portes tournantes » : elles passent du temps en liberté, puis retournent en prison pour un délit mineur. Environ le quart des femmes incarcérées purgent une peine discontinue — durant les fins de semaine — pour n'avoir pas respecté une ordonnance de probation.

Catherine Chesnay dit souhaiter que l'architecture de la nouvelle prison reflète la réalité des détenues et soit propice à la réinsertion — ou même à l'insertion — sociale des femmes.

Le Devoir



La prison Tanguay a été construite en 1964 sur le terrain de la prison de Bordeaux.

VALÉRIAN MAZATAUD LE DEVOIR

ACTUALITÉS

RÉMUNÉRATION DES MÈRES PORTEUSES

La réflexion est nécessaire, selon Justin Trudeau

MARIE VASTEL

Correspondante parlementaire à Ottawa

Justin Trudeau veut débattre de la rémunération des mères porteuses au Canada. Son cabinet a beau être divisé sur la question, des groupes féministes ont beau se dire fort préoccupés, le premier ministre, lui, estime qu'une réflexion sur le sujet est inévitable.

«C'est un enjeu qui est extrêmement important et qui touche plusieurs familles — que ce soit des familles avec des problèmes de fertilité [...] des couples de même sexe [...] différentes situations. Je pense que c'est une réflexion que nous devons avoir en tant que société», a tranché M. Trudeau mercredi, en reconnaissant que les discussions allaient «certainement susciter de grandes émotions et de fortes opinions».

Le député libéral de Montréal Anthony Housefather annonçait, la semaine dernière, qu'il déposerait sous peu un projet de loi pour légaliser la rétribution des mères porteuses et des donneurs de sperme ou d'ovules.

Depuis, des groupes féministes se sont inquiétés que la rémunération de mères porteuses ne conduise à la marchandisation du corps des

«C'est quelque chose sur lequel il va falloir qu'on se penche»

Justin Trudeau, premier ministre du Canada

femmes et que la pratique place les plus vulnérables d'entre elles en position de soumission.

«C'est justement au cœur des discussions et des réflexions que nous devons avoir en tant que société», a répliqué le premier ministre aux préoccupations des organisations féministes.

«Ce n'est pas une situation facile. C'est une situation complexe. Mais c'est quelque chose sur lequel il va falloir qu'on se penche», a-t-il argué.

Cabinet divisé

Les femmes ministres du cabinet de Justin Trudeau sont elles-mêmes partagées.

Si la ministre de la Condition féminine, Maryam Monsef, et celle des Relations Couronne-Autochtones, Carolyn Bennett, n'ont pas d'emblée rejeté l'idée du député House-

father, d'autres se sont montrées plus réticentes.

La ministre de l'Emploi, Patty Hajdu, et sa collègue au Développement international, Marie-Claude Bibeau, y voient une pente glissante qui pourrait fragiliser davantage les femmes vulnérables.

La ministre du Patrimoine, Mélanie Joly, s'est quant à elle dite «ouverte au principe», mardi, mais a noté du même souffle qu'il faudrait que «le tout soit bien encadré, qu'il n'y ait pas de dérapage».

La rémunération des mères porteuses et des donneurs de gamètes est interdite au Canada depuis 2004, passible d'une peine de prison pouvant atteindre 10 ans et d'une amende maximale de 500 000\$. Si un couple veut avoir recours à une mère porteuse canadienne, il ne peut pas la payer et peut uniquement lui rembourser ses dépenses légitimes.

Les couples canadiens peuvent, sinon, passer par les États-Unis pour y trouver une mère porteuse ou un donneur de sperme ou d'ovules.

Le président du Conseil du trésor, Scott Brison, et son conjoint ont eu recours à une mère porteuse de Los Angeles pour concevoir leurs jumelles en 2014.

Le Devoir



Vos histoires
votre saison



Télé-Québec

BANC PUBLIC
ce soir 19h30

Y'A DU MONDE À MESSE
demain 21h

telequebec.tv



CC PADRAIC RYAN

Le réacteur nucléaire de Chalk River est situé sur les berges de la rivière des Outaouais.

ÉNERGIE NUCLÉAIRE

Le permis de Chalk River renouvelé pour une période de dix ans

Les groupes citoyens redoutent des impacts environnementaux

ALEXANDRE SHIELDS

Malgré les craintes soulevées par des groupes citoyens et autochtones, les Laboratoires nucléaires canadiens viennent d'obtenir le renouvellement du permis d'exploitation du site de Chalk River, en Ontario, pour les dix prochaines années, soit le double de la période de validité maximale habituelle.

La Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) a décidé d'acquiescer à la demande du consortium qui gère et exploite les Laboratoires nucléaires canadiens (LNC) et le site de Laboratoires de Chalk River. Selon les LNC, un permis d'une décennie était nécessaire pour développer «la stratégie à long terme» de l'entreprise.

Les LNC ont ainsi obtenu un permis valide jusqu'en 2028, afin de poursuivre l'exploitation du site situé à 180 kilomètres d'Ottawa, sur les rives de la rivière des Outaouais. Celui-ci compte des installations nucléaires, des laboratoires, des zones de gestion de déchets radioactifs.

Au cours de la décennie à venir, il est notamment prévu que le réacteur national de recherche universel, en exploitation depuis plusieurs années, «fera la transition de l'exploitation à l'état d'arrêt sûr. Il sera ensuite préparé pour le déclassement».

«Diverses activités de déclassement, de gestion des déchets et de restauration de l'environnement sur le site seront aussi effectuées au cours de cette période d'autorisation», a aussi précisé la CCSN, dans sa décision.

Le président des LNC, Mark Lesinski, a évidemment salué la décision de la CCSN, tout en

assurant que le site de Chalk River est exploité de façon à assurer la «sécurité» des installations et la protection de l'environnement.

Risques

Le renouvellement du permis, qui fera l'objet d'une «mise à jour de mi-parcours» en 2023 à l'occasion d'une réunion publique de la CCSN, a toutefois été critiqué par des groupes citoyens qui redoutent des impacts environnementaux découlant de l'exploitation du site de Chalk River.

«Il existe des risques de pollution bien réels, qui pourraient toucher directement la rivière des Outaouais. Mais malgré les risques, la CCSN a décidé de leur accorder un permis de dix ans, alors que le maximum était auparavant de cinq ans», a déploré le porte-parole du Regroupement pour la surveillance nucléaire, Gilles Provost.

Il a aussi rappelé que c'est sur ce même site de Chalk River que le consortium qui dirige les Laboratoires nucléaires canadiens souhaite construire un site d'enfouissement de déchets radioactifs. Des sols et des matériaux contaminés par la radioactivité depuis des décennies se trouvent déjà en bordure de la rivière des Outaouais, et c'est pour en disposer de façon sécuritaire qu'un dépotier nucléaire doit être construit, selon l'entreprise.

Le coût de ce projet situé à la surface du sol, et qui inclut une importante revitalisation des lieux, est estimé à 800 millions. Le bassin de la rivière des Outaouais fournit plusieurs municipalités québécoises en eau potable, dont Montréal.

Le Devoir



ÉDITORIAL

COMMERCE MONDIAL

Trump contre tous

La guerre commerciale est désormais bien enclenchée entre les États-Unis et le reste du monde, à commencer par la Chine. À cause de l'ampleur du conflit et de ses répercussions en sol américain, le président Trump doit éteindre rapidement les feux qu'il a lui-même allumés dans la cour de ses voisins, le Canada et le Mexique.

Contrairement à leur habitude, les autorités chinoises ont répliqué rapidement aux deux salves successives de tarifs tirées par les États-Unis. Deux répliques de la même ampleur totalisant près de 60 milliards en biens importés des États-Unis qui seront frappés d'une surtaxe chinoise de 15 à 25%, mais dont les conséquences politiques risquent de faire plus de mal à l'électorat de M. Trump qu'à celui du président Xi Jinping. Acier, aluminium, aéronautiques, vins, bourbon, noix, soya... La liste est longue et concerne surtout des États républicains.

Même si le Canada n'est pas touché directement par les dernières attaques américaines, plusieurs producteurs agricoles subiront les effets des mesures de représailles chinoises. On pense aux producteurs de porc et de céréales, dont les revenus diminueront à cause d'une chute des prix si les Américains inondent les marchés de ce qu'ils ne peuvent plus vendre en Chine.

Rappelons que le Canada a aussi subi les foudres protectionnistes du gouvernement Trump dans les secteurs du bois et du papier journal, et qu'il profite seulement d'un sursis conditionnel à la signature d'un nouvel accord de libre-échange dans les secteurs de l'acier et de l'aluminium.



JEAN-ROBERT SANSSAÇON

De façon paradoxale, il se pourrait que cette guerre entre les États-Unis et la Chine ait un effet positif sur les négociations en cours pour le renouvellement de l'ALENA. L'hypothèse circule depuis quelques jours déjà, malgré les sorties menaçantes du président contre le Mexique et le Canada. C'est que le temps manque d'ici les élections de mi-mandat, en novembre.

Pour le moment, il reste bien des points litigieux à discuter, des demandes américaines pour la plupart, comme l'abolition du tribunal indépendant de règlement des différends (chapitre XIX) et la gestion de l'offre en agriculture.

Compte tenu des effets négatifs de la guerre contre la Chine, il semble que les conseillers du président Trump réalisent l'importance de régler rapidement le dossier de l'ALENA. Il s'agirait toutefois d'un accord de principe dont les nombreux détails resteraient à négocier. Voilà une rare bonne nouvelle dans le chaos indescriptible qui entoure la présidence américaine.

Cela dit, il ne faudrait pas que le gouvernement Trudeau accepte n'importe quoi. Dans le dossier de l'automobile, par exemple, Trump a raison de dire que l'ALENA a été rentable pour l'industrie, mais pas pour les ouvriers américains. Ni pour les Canadiens et les Mexicains, faut-il ajouter. Le prochain accord devra contenir des clauses au sujet des conditions minimales de travail pour le Mexique.

De même, il faut abolir ou à tout le moins modifier le chapitre 11, qui permet à une entreprise étrangère de poursuivre un gouvernement sous prétexte que celui-ci a adopté des mesures qui nuisent à la rentabilité. Le gouvernement Trump est-il prêt à accepter de telles modifications?

La Chine mérite depuis longtemps d'être rappelée à l'ordre pour ses pratiques déloyales en matière commerciale. Trump a encore raison de critiquer l'obligation faite aux sociétés étrangères de partager leur savoir technologique comme condition pour s'installer en Chine, une pratique interdite par l'OMC.

Tous les pays développés ont été victimes, et le sont encore, d'espionnage industriel et de piratage de propriété intellectuelle. Quant à la neutralité des tribunaux chinois, on n'en parle même pas. Tout cela méritait qu'on s'y attaque. Mais pas de la façon guerrière et unilatérale qu'a choisie M. Trump.

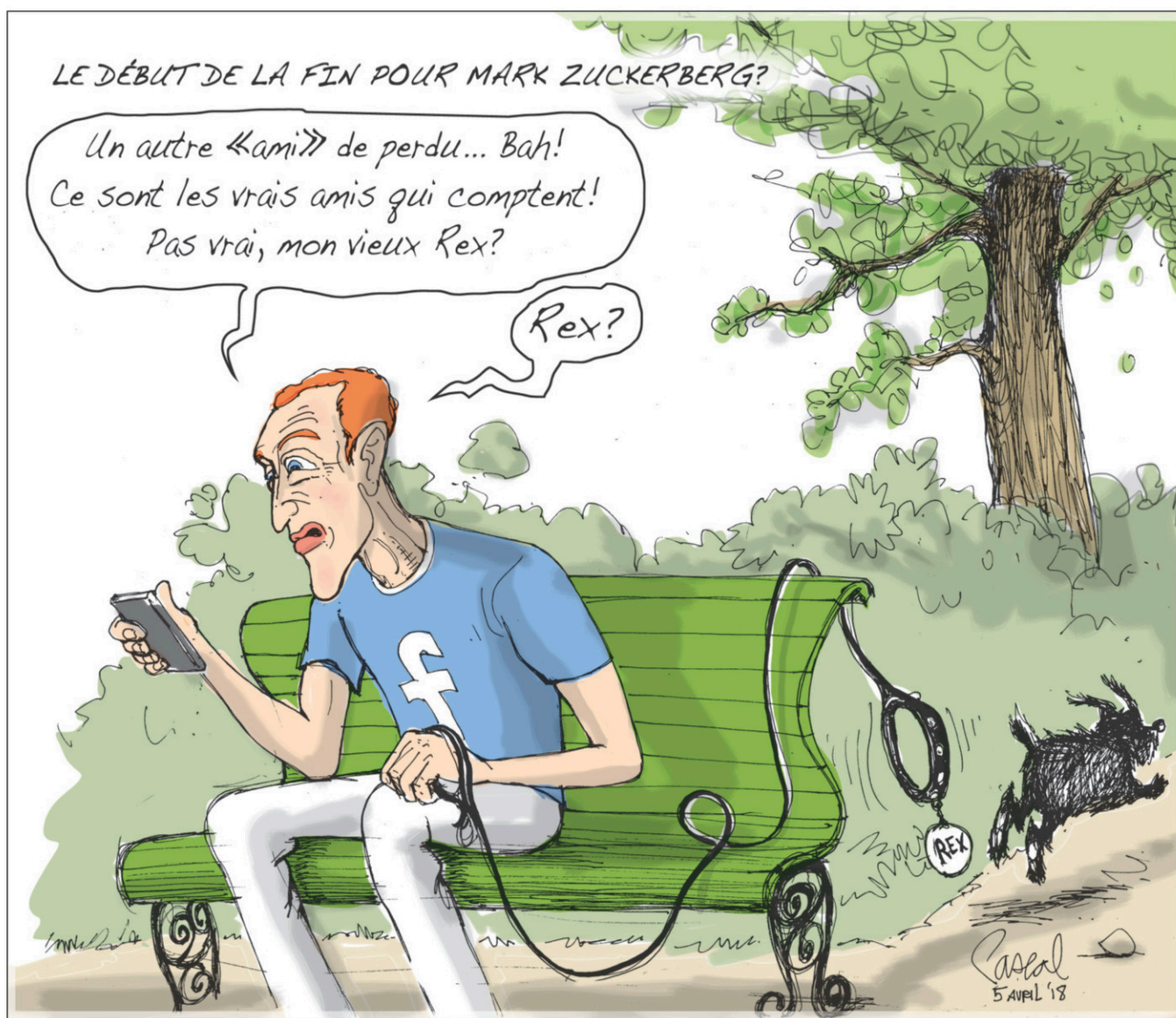
Au lieu de tirer dans toutes les directions et de frapper les alliés traditionnels des États-Unis au passage, le gouvernement Trump aurait très bien pu élaborer une stratégie commerciale d'avenir en s'appuyant sur ses alliés objectifs que sont l'Union européenne, le Canada, l'Australie et bien d'autres pays victimes d'une Chine hégémonique. Mais non!

Donald Trump disait qu'une guerre commerciale était facile à gagner. Il n'avouera jamais le contraire, mais la réalité le fera peut-être pour lui.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910 > FAIS CE QUE DOIS !

Directeur BRIAN MYLES
Rédactrice en chef LUCE JULIEN
Vice-présidente du développement CHRISTIANNE BENJAMIN
Vice-président des ventes publicitaires MARK DROUIN
Directeur des finances STÉPHANE ROGER
Directrice de l'information MARIE-ANDRÉE CHOUINARD
Directeur de l'information numérique FLORENT DAUDENS
Adjoints PAUL CAUCHON, VÉRONIQUE CHAGNON, VALÉRIE DUHAIME, LOUIS GAGNÉ, JEAN-FRANÇOIS NADEAU, DOMINIQUE RENY, LOUISE-MAUDE RIOUX SOUCY
Directeur de la production CHRISTIAN GOULET



L E T T R E S

De Columbine à Parkland

Depuis la tragédie qui a coûté la vie à dix-sept personnes à l'école Parkland, en Floride, en février 2018, la jeunesse américaine s'est mobilisée comme jamais auparavant pour exiger des comptes et des mesures correctives de la part des élus siégeant au Congrès des États-Unis en vue d'un contrôle plus rigoureux des armes à feu et de réduire l'influence politique du National Rifle Association. Or, tout louable et nécessaire que soit ce mouvement de masse sans précédent, il serait surprenant qu'il réussisse à renverser, à lui seul, la vapeur.

À l'époque, dans son documentaire oscarisé *Bowling for Columbine*, Michael Moore avait posé une question fondamentale qui ébauchait la thèse du film, c'est-à-dire : qu'y a-t-il de propre à la société américaine qui pourrait expliquer une telle violence? Moore s'avancé à suggérer que l'individualisme à tous crins découlant d'une foi aveugle en la liberté débridée serait l'une des causes principales de conditions sociales inégalitaires engendrant les dérives d'esprits égarés, minés par le désespoir.

Ce genre de théorie gauchisante n'était, sans grande surprise, pas de nature à émouvoir outre mesure les dirigeants d'un pays où l'accumulation de richesse et la consommation sans borne ont trop souvent fait figure de valeurs dominantes.

Aujourd'hui, la légèreté et l'indolence qui sous-tendent une telle mentalité semblent avoir atteint leur paroxysme au vu d'automobilistes distraits par le téléphone cellulaire au volant et des piétons qui demandent presque à se faire frapper par ces derniers, absorbés qu'ils sont par leurs textos tandis qu'ils traversent la rue.

Bref, ne serait-il pas temps d'approfondir notre réflexion afin de mieux saisir le continuum de tendances sociales et d'habitudes de vie qui auraient mené à ces manquements et errements et, par voie de conséquence, aux fléaux et aux drames qui nous préoccupent? Autrement, l'absence de pondération qui entache actuellement nos mœurs et styles de vie pourrait nous être néfaste, car s'il importe de contrôler les armes à feu, notre responsabilité première consiste plutôt à exercer un plus grand contrôle sur les impulsions qui nous mènent à surconsommer et à faire un usage peu judicieux d'une technologie qui devrait nous faciliter l'existence, non pas la compromettre.

Jean-Charles Merleau
Gatineau, le 3 avril 2018

Hidjabs et turbans au SPVM

La mairesse Valérie Plante se dit ouverte au port du hidjab et du turban par les membres du SPVM pour favoriser «l'intégration des communautés cultu-

relles». Je n'ai rien contre le principe, mais pourquoi cette intégration devrait-elle nécessairement passer par le port de signes religieux? La mairesse parle bien de communautés culturelles, à ne pas confondre avec communautés religieuses. Culture et religion doivent-elles obligatoirement être associées?

Pierre Deschênes
Montréal, le 3 avril 2018

La stratégie martiale de Québec solidaire

Il y a 21 circonscriptions détenues par le Parti libéral sur l'île de Montréal, contre seulement quatre par le Parti québécois, et c'est dans l'une de ces dernières, Rosemont, que Québec solidaire (QS) envoie sa vedette, Vincent Marissal, pour affronter le chef péquiste, Jean-François Lisée. Il n'y a plus de doute possible : QS a déclaré la guerre au Parti québécois.

Si un doux rêveur idéaliste croyait encore possible une quelconque convergence d'ici les élections entre les deux partis afin de contenir la droite fédéraliste, il peut maintenant se réveiller.

J'ai toujours cru que Marissal était anti-péquiste et fédéraliste; j'en ai la conviction aujourd'hui.

Sylvio Le Blanc
Montréal, le 1^{er} avril 2018

LIBRE OPINION

Protéger la vie privée, mais aussi la liberté de décider pour soi-même

MICHEL KELLY-GAGNON
Président de l'IEDM

La controverse entourant l'obtention par Cambridge Analytica de données privées récoltées de manière possible illicite sur Facebook suscite bien des réactions hystériques. Cette firme spécialiste du «microciblage» de population ayant un profil particulier par des publicités sur les réseaux sociaux aurait contribué aux victoires de Donald Trump et du Brexit.

Alors que se multiplient les appels à la réglementation, les enquêtes et les demandes de comparaison de la part des comités parlementaires et organismes réglementaires canadiens, américains et européens, chez nous, la ministre québécoise responsable de l'Accès à l'information, Kathleen Weil, s'inquiète de voir que «ces informations peuvent être utilisées pour détourner la démocratie».

Un politologue affirmait aussi dans *Le Devoir* il y a quelques jours que «[q]uand on dresse le profil des électeurs, quand on cible les messages, on atténue l'espace public, on atténue le bien commun. [...] Certains électeurs deviennent plus importants que d'autres, et ça, c'est très problématique en démocratie puisque le vote de chaque citoyen est censé avoir autant d'importance».

Ceux qui connaissent mes positions sur l'im-

portance de la liberté individuelle se doutent bien que la protection de la vie privée me tient à cœur. Mais il faudrait mettre un peu les choses en perspective. S'informer sur le profil des électeurs, avec en plus adresse et numéro de téléphone, et cibler ceux qui ont un potentiel de voter pour vous de façon à «faire sortir le vote», n'a strictement rien de nouveau. C'est ce qu'on appelle le pointage, une technique pratiquée depuis des décennies par tous les partis politiques, qu'on avait l'habitude de faire en personne et avec papier et crayon.

Qu'on puisse aujourd'hui faire du pointage, ou du microciblage publicitaire, grâce à des applications et des bases de données informatiques à grande échelle ne change rien au phénomène. L'informatique et le Web multiplient à l'infini ce qu'on peut faire aujourd'hui, dans ce domaine comme dans tous les autres.

Influencer les comportements électoraux

Je crains que sous prétexte de vouloir protéger la vie privée des citoyens et la démocratie, et de faire échec aux *fake news* et aux trolls russes, on en vienne à réduire en fait notre liberté de choix et d'opinion. Les réseaux sociaux, et le Web en général, représentent en effet l'une des rares zones où ceux qui ont les opinions les plus variées, y compris des points de vue minoritaires

ou politiquement incorrects, peuvent s'exprimer et faire valoir le mérite de leurs arguments.

Par ailleurs, la possibilité de récolter des données et de faire microciblage est justement ce qui rend Facebook, Google et d'autres plateformes offertes gratuitement attrayantes. On ne devrait aucunement se surprendre que ces données soient récoltées non pas uniquement

Si des contrats ou des lois électorales ont été violés, ou des actes illégaux commis, qu'on sanctionne les coupables. Mais qu'on cesse de considérer les citoyens comme des idiots qui ne savent pas ce qu'ils font lorsqu'ils sont en ligne.

pour nous vendre des chaussures, mais aussi pour influencer nos comportements électoraux.

Ces entreprises comptent en effet de nombreux employés et font des profits énormes. Cela crève les yeux que leurs usagers s'engagent à un troc : en échange d'un service non initialement tarifé, ils récoltent des données personnelles. C'est d'ailleurs pour cette raison que je refuse d'être actif sur Facebook. On peut bien vouloir adopter plus de législations, mais à un certain point, il faut aussi responsabiliser la population... Le père Noël n'existe pas!

Il existe déjà des paramètres pour contrôler le niveau de confidentialité sur ces plateformes. En réaction à la controverse, Facebook a annoncé cette semaine des mesures pour accroître davantage ce contrôle. Les géants du Web ne peuvent l'être devenus, et le rester, que s'ils offrent aux consommateurs ce qu'ils veulent et s'ils gardent leur confiance. Même sans réglementation additionnelle, ils vont s'adapter.

Si des contrats ou des lois électorales ont été violés, ou des actes illégaux commis, qu'on sanctionne les coupables. Mais qu'on cesse de considérer les citoyens comme des idiots qui ne savent pas ce qu'ils font lorsqu'ils sont en ligne.

Je trouve particulièrement ironique que de prétendus défenseurs de la démocratie veuillent nous empêcher de faire nos propres choix et de porter nos propres jugements lorsqu'il s'agit d'Internet. Comme le notait fort à propos l'auteur Daniel Tourne dans un excellent texte sur le site français Contrepoints, «[l]e peuple ainsi incapable de discerner le vrai du faux sur son mur Facebook à tel point qu'il faille l'en protéger par des juges ou des technocrates, par quel miracle pourrait-il ensuite être capable de discerner la justesse d'un programme ou les compétences d'un candidat?».

IDÉES

Licencier des personnes handicapées, une décision d'affaires légitime ?

SÉBASTIEN PARENT

Avocat, doctorant en droit du travail et libertés publiques à la Faculté de droit de l'Université de Montréal, chercheur au CRIMT et chargé de cours à Polytechnique Montréal



Après avoir entamé le remplacement des caissiers et caissières par des bornes automatisées libre-service, Wal-Mart a franchi un pas de plus en annonçant le remerciement des employés atteints d'un handicap, qui bénéficiaient jusque-là d'un programme d'intégration en emploi dans ses succursales participantes au Québec.

Le géant du commerce de détail a expliqué froidement et sans trop d'émotivité que sa décision de mettre fin au programme de formation professionnelle de personnes atteintes d'une déficience intellectuelle ou d'un trouble du spectre de l'autisme découlait d'une révision de leurs politiques de même que des changements à la législation, le tout en vue d'atteindre son objectif de «travailler de façon efficace et pertinente». Cesser de recourir à des employés handicapés pour être pertinent, sérieusement ?

S'il est vrai que les centres locaux de santé et de services sociaux poursuivent un noble objectif en instaurant des plateaux de travail dans certaines succursales de la multinationale, il n'en demeure pas moins que la situation dans laquelle ces bénéficiaires sont placés sur le marché du travail laisse perplexé, surtout lorsqu'une entreprise décide subrepticement de se départir de cette main-d'œuvre sans raison valable apparente.

D'ailleurs, Wal-Mart se garde bien de reconnaître être le véritable employeur des individus touchés par son annonce. Malgré tout, on sait

que les participants au programme d'intégration en emploi exécutaient des tâches semblables à celles de leurs collègues et profitables aux détaillants. Sauf erreur, ils portaient même un uniforme de travail! En outre, il ne s'agissait pas d'une immersion en emploi passagère, car certains y œuvraient depuis plusieurs années, voire des décennies. Difficile donc pour la population de les différencier de l'ensemble du personnel, et encore plus de comprendre comment Wal-Mart a pu mettre fin à leur emploi en niant toute responsabilité.

La Charte à la rescousse des formes d'emplois atypiques

Au-delà des protections offertes par les lois du travail, dont le champ d'application se limite aux travailleurs correspondant à la définition limitative de salarié, il est intéressant de noter que les articles 10 et 16 de la Charte des droits et libertés de la personne interdisent à quiconque de procéder au renvoi d'une personne en se fondant sur son handicap, à moins de démontrer l'existence d'une contrainte excessive.

A cet égard, dans l'affaire CDPDJ c. Spa Bromont, le Tribunal des droits de la personne concluait que l'interdiction de discrimination en emploi contenue à l'article 16 ne s'appliquait pas uniquement au contrat de travail classique. En effet, constatant que cette disposition fait référence au terme «personne» plutôt qu'à celui de «salarié», le Tribunal est d'avis que «la finalité de la Charte commande donc une analyse assouplie des éléments qui composent la relation d'emploi de sorte que des situations non généralement reconnues comme étant des relations d'emploi au sens du droit du travail, par exemple, pourront, dans un contexte légal ou factuel différent, revêtir les attributs d'une telle relation».

Des formes d'emplois atypiques peuvent donc tout de même être assujetties à cette pro-

tection, offrant alors un rempart aux personnes discriminées à l'encontre de la rupture injustifiée de leur lien d'emploi.

Une rhétorique à bas prix

Réagissant aux réactions tumultueuses provoquées par la nouvelle, la multinationale a précisé qu'elle ne congédiait pas ces personnes, qu'elle mettait seulement fin au programme d'intégration en emploi. Sauf que la fin de ce programme vise de facto à cesser de recourir à une main-d'œuvre atteinte de déficience intellectuelle. Le raisonnement apparaît circulaire...

Soulignons que, dans son arrêt Bombardier, la Cour suprême du Canada apporte un éclairage pertinent en expliquant qu'«il n'est pas nécessaire que la personne responsable de la distinction [...] ait fondé sa décision ou son geste uniquement sur le motif prohibé; il est suffisant qu'elle se soit basée partiellement sur un tel motif».

Autrement dit, il faudrait se demander si la décision de se départir uniquement des personnes handicapées parmi toutes celles qui offraient une prestation de travail dans les établissements de la chaîne est basée partiellement sur leur handicap... La situation mériterait donc d'être analysée plus à fond sous l'angle du droit à l'égalité garanti par la Charte québécoise.

En terminant, rappelons que le plus haut tribunal du pays affirmait l'importance du travail dans notre société en ces mots: «Le travail est l'un des aspects les plus fondamentaux de la vie d'une personne, un moyen [...] de jouer un rôle utile dans la société. L'emploi est une composante essentielle du sens de l'identité d'une personne, de sa valorisation et de son bien-être sur le plan émotionnel.»

A fortiori lorsqu'il s'agit de personnes aux prises avec un handicap.

Le seuil de tolérance du Canada envers la francophonie hors Québec

ANDRÉ BRAËN

Professeur émérite, Université d'Ottawa

Le gouvernement fédéral vise, d'ici 2023, 4,4% d'immigrants francophones à l'extérieur du Québec. Cette proportion varie selon les époques; par exemple, elle était de 1,46% de 2006 à 2011, mais la cible établie par «le cadre stratégique pour favoriser l'émigration au sein des minorités de langue officielle en milieu minoritaire de 2004» était aussi de 4,4%.

Ces chiffres qui semblent s'appuyer sur la taille de la francophonie hors Québec n'ont jamais été atteints. De recensement en recensement, on constate sans émoi l'érosion de la francophonie au Canada et aussi au Québec. L'intensité de cette érosion dépend du critère applicable. Est-ce que l'on se réfère au critère de la langue maternelle (première langue apprise et toujours comprise)? Les chiffres démontrent alors une diminution constante en pourcentage des effectifs francophones au Canada. Ou renvoie-t-on au critère de la PLOP (première langue officielle parlée)? Ce nouveau critère de Statistique Canada fait alors grimper un tout petit peu les chiffres en faveur du français.

Puis, on insistera sur le nombre d'individus bilingues, lequel est en croissance au Canada, sans mentionner qu'il est le fait des francophones eux-mêmes. Depuis l'Acte d'Union de 1840 qui donnait suite au rapport Durham jusqu'à aujourd'hui, l'émigration au Canada a toujours profité quasi exclusivement à la communauté anglophone du Canada, et ce, même au Québec, qui peine toujours à atteindre ses objectifs dans ce domaine. Alors, pourquoi ce seuil de 4% et précisément de 4,4%? Pourquoi pas 15, 35, 50% compte tenu du rattrapage à faire?

La symbolique rattachée aux langues officielles au Canada est puissante, mais elle ne se traduit pas nécessairement par un renforcement de la francophonie sur le terrain, bien au contraire, et il reste que les nombres sont le nerf de la guerre dans le domaine linguistique. À l'évidence, la quantité et la qualité des services offerts à la minorité francophone hors Québec se sont améliorées, même si, inversement, le nombre de francophones diminue.

Nombre minimal de francophones

Il faut savoir que l'obligation du gouvernement fédéral d'offrir des services en français hors Québec peut dépendre de l'existence d'un nombre minimal de francophones dans une région donnée. À ce jour, et même si les nombres s'érodent, les autorités n'ont pas cessé leur prestation; mais il reste que la loi est là et qu'elle peut être appliquée.

À long terme, si les symboles relatifs aux langues officielles au Canada perdent leur fondement, ils disparaîtront tout simplement. De plus, on peut se demander si les autorités fédérales ont évalué combien d'individus parmi ces 4,4% vont effectivement s'intégrer à la minorité francophone? Les nouveaux arrivants choisiront-ils plutôt la langue de la majorité? Aujourd'hui, l'utilisation du français reste, hors Québec et sauf exception dans certaines régions du Nouveau-Brunswick et de l'Ontario, confiné dans l'espace privé. L'assimilation constitue un phénomène bien réel.

Il faut aussi savoir que certaines provinces ont établi leurs propres objectifs en matière d'émigration francophone (5% en Ontario et 33% au N.-B.). Tous ces objectifs, encore une fois jamais atteints, visent tout au plus à maintenir la population francophone à son niveau actuel ou à ralentir son déclin et, surtout, à ne pas l'accroître. En quelque sorte, ces chiffres représentent le seuil de tolérance du Canada envers la francophonie hors Québec. Une province peut être réticente à voir ses effectifs francophones augmenter même si, par ailleurs, ces derniers lui assurent un réservoir de personnes bilingues.

Ces chiffres confirment donc la minorisation perpétuelle que le Canada réserve à sa francophonie, si ce n'est simplement sa disparition à long terme. Pendant ce temps, et à l'inverse, Ottawa prévoit de dépenser de l'argent pour augmenter l'emploi de l'anglais en dehors de Montréal. Il faut bien avouer que la visibilité et l'utilisation de l'anglais dans la région de Montréal se portent plutôt bien et que les campagnes québécoises restent autant de régions à conquérir... S'il est vrai que le Canada anglais est indifférent au sort de sa minorité francophone et qu'il appréhende (à tort) la discrimination pouvant résulter de l'établissement de cibles chiffrées en matière d'immigration, il est tout aussi troublant de constater combien les mêmes chiffres laissent insouciant le Québec, pourtant lui aussi affecté par une diminution de la francophonie sur son propre territoire. Peut-être le temps est-il venu de mettre les chiffres à jour et surtout d'en discuter publiquement. Des chiffres qui justement préfigurent l'avenir.



ISTOCK

En 2017, dans le palmarès des véhicules les plus vendus au Canada, les camionnettes pleine grandeur occupent quatre des cinq premières places.

L'obsession des pick-up pleine grandeur

GAËTAN LAFRANCE

Professeur émérite, INRS-EMT, UQ

Les propriétaires de camionnettes, fourgonnettes et autres petits véhicules utilitaires énergivores peuvent dormir tranquilles: Québec ne leur imposera pas de surtaxe en marge de ses efforts pour atteindre ses cibles de réduction de gaz à effet de serre (GES). Le premier ministre Philippe Couillard a été clair à ce sujet à l'issue d'une visite industrielle en Montérégie: «Dans ma région, ce sont des agriculteurs et des forestiers. Ce monde-là, ça roule en pick-up», a-t-il déclaré aux journalistes.

En 2017, dans le palmarès des véhicules les plus vendus au Canada, les camionnettes pleine grandeur occupent quatre des cinq premières places. Le Ford Série F et le Dodge Ram sont loin devant, en première et deuxième place. Au Québec aussi, le Ford F-150 domine en tête des ventes.

Encore une fois, le malus qui taxe les plus gros véhicules pour subventionner les véhicules moins énergivores (bonus) vient d'être balayé de la main pour deux raisons idéologiques opposées: 1) le pick-up est essentiel pour ceux qui l'achètent; 2) le bonus ne doit pas

servir à acheter plus de voitures, même si celles-ci sont électriques.

Originaire de la campagne profonde, et non d'Outremont, je me suis questionné sur cet engouement pour le Ford Série F. Chez nous aussi, la marque Ford a été populaire. Au début des années 1950, le petit tracteur Ford gris, acheté en commun, a remplacé les chevaux. C'était une avancée technologique inévitable. Soit, la puissance de 29 HP était un peu limite pour les gros travaux. Les fabricants de tracteurs ont rapidement compris la bonne affaire. Pour vos besoins agricoles, il faut toujours plus gros, même si au fond retourner la terre demande la même énergie de base.

Quand mon père a vendu la ferme pour devenir entrepreneur en maçonnerie, naturellement, il s'est tourné vers GM ou Ford. Il avait besoin d'un camion capable de transporter du sable, de la pierre ou de la brique. Or le moteur de notre Ford 150 était moins puissant que celui que ma voisine de banlieue vient d'acheter. Même situation pour mon autre voisin immédiat: il a troqué sa Toyota pour un Dodge Ram. Regardez autour de vous, en banlieue, près de votre résidence secondaire, les voitures standards et les petits VUS ont été remplacés par ces immenses camionnettes, pas faciles à garer, et qui demandent une échelle pour y accéder.

L'abandon aussi expéditif du bonus-malus et l'attitude favorable du premier ministre envers les pick-up sont électoralistes, sans fondement pour l'économie des régions. Quand un camion est un outil de travail, l'entrepreneur peut justifier des dépenses auprès du fisc. Pour les autres propriétaires de ces mastodontes, une taxe sur l'achat de leur véhicule n'est que justice écologique. Pour aller dans le bois, pour traîner une motoneige ou une chaloupe, ils peuvent toujours se rabattre sur un véhicule plus petit, qui offre l'avantage d'être plus confortable, moins encombrant et souvent plus fiable. Pourquoi l'achat d'un Ford Série F est-il justifiable aujourd'hui alors qu'il y a à peine une décennie on s'accommodait d'un 4x4 ordinaire? Et comment comprendre qu'ailleurs dans le monde une Toyota ou une Nissan remplissent la même fonction, et souvent mieux?

Je devine déjà la réplique: «Publicité à l'appui, les amateurs de ces camions clameront qu'ils ont une efficacité énergétique au moins aussi grande que les autres véhicules.» Le premier facteur qui dicte l'efficacité d'un véhicule, c'est le poids. Faites le test avec vos voisins: combien de personnes sont nécessaires pour pousser une Prius C sur 100 mètres comparativement à un Ford SuperDuty, boîte allongée, 4x4, moteur de 6,7 litres?

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

RÉDACTION Robert Dutrisc, (éditorialiste), Michel Garneau et Pascal Élie (caricaturistes), Jacques Nadeau (photographe), Olivier Zuida (chercheur photos); information générale: Isabelle Paré (chef de division et reporter), Stéphane Baillargeon (généraliste), Gérald Dallaire (pupitre), Amélie Daoust-Boisvert (santé), Jean Dion (sports), Marco Fortier (éducation), Lisa-Marie Gervais (diversité), Pauline Gravel (sciences), Jessica Nadeau (éducation), Alexandre Shields (environnement); information politique: Michel David (chroniqueur), Hélène Buzzetti et Marie Vastel (correspondantes parlementaires à Ottawa), Marco Belati-Cirino et Marie-Michèle Sioui (correspondants parlementaires à Québec), Dave Noël (recherche), Jeanne Corriveau (affaires municipales, Montréal), Isabelle Porter (affaires municipales, Québec); information culturelle: Guillaume Bourgault-Côté (politiques culturelles), Julie Carpentier (pupitre), Fabien Deglise (livres), Catherine Lalonde (arts vivants), François Lévesque (écarts), Caroline Montpetit (arts vivants), Philippe Papineau (médias); information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), François Desjardins et Éric Desrosiers (reporters), Benoît Munger (pupitre); information internationale: Guy Taillefer (chef de division et éditorialiste); section art de vivre: Diane Précourt (responsable des cahiers Week-end et Plaisirs); cahiers spéciaux: Aude Marie Marcoux (responsable); équipe numérique: Laurence Clavel, Guillaume St-Hilaire et Geneviève Tremblay (pupitres); correction: Andréanne Bédard, Christine Dumazet et Michèle Malenfant (correctrices); soutien à la rédaction: Amélie Gaudreau (coordonnatrice à la rédaction), Jean-Philippe Proulx (commis), DOCUMENTATION Manon Derome (Montréal), Denise Ledoux (Ottawa), PUBLICITÉ Charleyne Bachraty (adjointe au vice-président), Marlene Côté, Evelyn De Varennes, Amel Elmam, Claire Paquet, Chantal Rainville et Nadia Sebail (directrices de comptes), Alain Tréhouit (directeur créativité média), Amélie Maltais (commis aux arts légers), Alessandra Tantaló et Laurence Hémond (coordonnatrices publicitaires); PRODUCTION Caroline Desrosiers, Yannick Morin, Anthony White et Nathalie Zemaitis, INFORMATIQUE Yanick Martel (administrateur Web), Jean-François Côté (analyste programmeur), Luc Girard (technicien informatique), PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE Catherine Gentilcore (coordonnatrice marketing, communications et relations publiques), Sébastien Beaupré (coordonnateur service à la clientèle), Manon Blanchette, Caroline Filion, Nathalie Filion, Isabelle Sanchez (présposées au service à la clientèle), ADMINISTRATION Olena Bilyakova (responsable des services comptables), Mélisande Simard (adjointe administrative et responsable des ressources humaines), Florentina Draghici (technicienne comptable), Véronique Pagé (responsable du crédit).

ACTUALITÉS

BLOC

SUIITE DE LA PAGE 1

débatte sur le plancher. Elle s'affaire à récolter suffisamment d'appuis pour que son idée y soit adoptée. « J'ai des appuis assez intéressants », a-t-elle indiqué sans vouloir en dire plus, se disant prise de court par les questions du *Devoir* au sujet de son initiative, qu'elle croyait encore secrète.

En vertu de la proposition, militants bloquistes, péquistes, solidaires, de feu Option nationale et les députés démissionnaires du Bloc seraient consultés pour concevoir une nouvelle plateforme pour le nouveau parti. Les indépendantistes toutes couleurs confondues se réuniraient en décembre prochain pour voter les orientations du parti, lui choisir un nom, de même qu'un nouveau chef. Martine Ouellet serait libre de se présenter à sa propre succession.

La vice-présidente du Bloc québécois, Kédina Fleury-Samson, appuie l'idée. « Je vois là une occasion exceptionnelle pour la formation politique de renaitre de la situation », dit-elle au sujet de la crise interne qui sévit au parti. Elle affirme y songer elle aussi depuis des mois. « La situation qu'on vit actuellement a accentué cette volonté de renaitre, affirme-t-elle au *Devoir*. Il n'y a aucun intérêt à tout ce qu'on vit, si ce n'est pas pour déboucher sur une proposition plus attrayante pour l'électorat. »

Kédina Fleury-Samson s'abstient cependant de se prononcer sur l'avenir de Martine Ouellet à la tête du Bloc, « parce que la situation est dé-

licate et qu'elle commande un minimum de réserve », explique-t-elle. « Jamais je ne vais demander la démission de M^{me} Ouellet », insiste la vice-présidente du parti, refusant de « personnaliser » les débats.

Elle souhaite toujours l'existence d'un parti indépendantiste sur la scène fédérale. Elle évoque même que celui-ci soit présent dans les communautés francophones hors Québec. « Le Bloc, tel qu'on l'a connu jusqu'à maintenant, je crois qu'il est arrivé à la fin d'un cycle de vie. Et qu'il y a lieu à ce moment-ci de passer à un nouveau cycle. »

Pas prêts à renier le Bloc

Certains bloquistes hésitent toutefois à tourner le dos à leur parti. « On ne met pas la hache comme ça dans un parti qui existe encore, si rapidement, sans tout faire pour essayer de le sauver », réagit André Parizeau, président de l'association bloquiste d'Ahuntic. « Je me refuse à dire que le Bloc doit disparaître maintenant. »

Le président de l'association de Berthier-Maskinongé, Yves Perron, n'est pas convaincu que la solution de Camille Goyette-Gingras et de Kédina Fleury-Samson est nécessaire. « Si elle part, on n'a pas besoin de relancer le parti. On l'a, notre parti », observe-t-il au sujet de Martine Ouellet, qui selon lui perdra le vote de confiance à son endroit. « Mais effectivement, si elle ne part pas, ça peut être une solution », consent-il.

Le député démissionnaire Louis Plamondon — qui a quitté le caucus bloquiste avec six de ses collègues, fin février — ne veut pas se mêler des débats internes que devront tenir les

membres du Bloc. Mais il espère que la question du lancement d'un nouveau Bloc québécois ne se posera pas et que les militants enverront un « signal très clair » à M^{me} Ouellet en rejetant son leadership. « Son départ réglerait beaucoup de choses », résume-t-il.

André Parizeau et Yves Perron font partie de ces vingt-cinq présidents de circonscription qui avaient réclamé la tenue d'un vote de confiance dès ce printemps. La chef a accepté de s'y soumettre en marge d'un référendum avec lequel elle sondera aussi les bloquistes sur la mission première du parti.

Le vote de confiance devancé

En coulisses, certains manœuvrent pour tenir le vote de confiance lors du conseil général du 29 avril. Le référendum est prévu les 1^{er} et 2 juin. Or, ces bloquistes estiment que Martine Ouellet doit quitter ses fonctions le plus vite possible pour mettre fin à la crise et permettre au Bloc de refaire son image.

Les modalités du référendum doivent être fixées au conseil général. Yves Perron et ses collègues tenteront quant à eux d'en éliminer la première question sur le mandat du Bloc québécois.

Les appuis à la chef se sont effrités au bureau national du parti. Le président et député Mario Beaulieu lui a retiré son appui, mi-mars. Camille Goyette-Gingras aurait fait de même, en son nom personnel, selon nos informations. Un troisième membre de la direction du parti lui a également demandé de quitter son poste, a confié une source au *Devoir*.

Le Devoir

POLITIQUE

SUIITE DE LA PAGE 1

tien de la paix, l'aide au développement, les relations avec la Russie, l'attitude dans le conflit israélo-palestinien ou le réengagement en Afrique] que le résultat » s'inscrit « dans la continuité de l'ancien gouvernement conservateur » plutôt que dans une vision neuve de la place du Canada dans le monde. Un vide qui risque d'ailleurs de coûter au pays le siège au Conseil de sécurité de l'ONU que convoite le gouvernement de Justin Trudeau pour 2020 afin d'actualiser son slogan « Le Canada est de retour », indique Jocelyn Coulon dans *Un selfie avec Justin Trudeau* (Québec Amérique), essai percutant sur une diplomatie canadienne qui, à trop chercher l'image, finit par oublier les idées.

« Indéniablement, on a bien accueilli l'arrivée de Trudeau au pouvoir un peu partout dans le monde », écrit Jocelyn Coulon, qui a été acteur et témoin de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique étrangère du premier ministre, d'abord au Conseil consultatif du candidat Trudeau, en 2014-2015, puis comme conseiller du ministre des Affaires étrangères Stéphane Dion de 2015 au début de 2017. « Là où il passe, il laisse une impression de dynamisme, d'ouverture et d'écoute. Sa rhétorique sur la diversité, la tolérance, l'accueil représente une véritable bouffée d'air frais à une époque où les discours de haine et de xénophobie ébranlent les sociétés et favorisent l'émergence de forces populistes. »

« Mais dans les rencontres à huis clos, à l'ONU, à l'OTAN, les gens doivent se demander ce que le Canada a désormais à mettre sur la table », poursuit le chercheur et commentateur de l'actualité internationale dans une entrevue accordée mercredi au *Devoir*. « Parce que, pour le moment, le retour du Canada sur la scène internationale tient bien plus du slogan que de l'action. »

Témoignage de l'intérieur, l'essai se veut aussi le « témoignage d'une déception » face à un premier ministre qui, dit Jocelyn Coulon, « ne comprend pas le monde réel », ce qui en fait un leader « indécis et désorienté » sur la plupart des grands dossiers. « Il cède aux groupes de pression, au détriment de l'intérêt national qui demande de développer une vision stratégique afin d'agir à long terme, écrit-il. Les sondages et les médias exercent sur lui plus d'influence que les avis des ambassadeurs et diplomates. » Et ce manque de repère, ces incertitudes sont devenus un frein évident à l'écriture d'une politique internationale permettant au Canada de renouer avec l'Afrique, avec la Russie, de contribuer au développement du reste du monde et d'y maintenir la paix.

« Le Canada va devoir convaincre 128 des 192 États membres de l'ONU pour décrocher un des deux sièges qui vont se libérer au Conseil de sécurité », explique Jocelyn Coulon. Sans aller chercher les 54 pays d'Afrique, le plus gros bloc politique au monde, il n'y arrivera pas », laissant ainsi la voie libre à la Norvège et à l'Irlande, également dans la course. « Or, l'empreinte diplomatique du Canada sur ce continent est en train de s'effacer et rien n'est fait pour renverser cette tendance. »

Le chercheur note entre autres dans son essai que le Canada compte aujourd'hui 21 représentations diplomatiques sur le continent, soit 19 de moins que la Turquie et une de moins que la Corée du Sud, « un pays qui ne parle ni anglais, ni français », mais qui, autant que la Norvège, consacre plus de 0,7% de son revenu national brut à l'aide publique au développement, soit la recommandation faite par Lester B. Pearson dans les années 1970 et que Justin Trudeau, en campagne électorale, s'était engagé à atteindre. Or, cette aide canadienne est de 0,27%, après avoir été de 0,32% sous le gouvernement Harper.

« Les politiciens canadiens doivent aller à la rencontre des Africains s'ils souhaitent que le Canada soit pris au sérieux », écrit-il. Or, en 2016, Justin Trudeau décline une invitation à prononcer un discours lors du sommet des chefs d'État de l'Union africaine de Kigali, au Rwanda. Une erreur étonnante à la lumière des nombreux conseils et documents préparés à son attention pour lui rappeler l'importance de l'Afrique, « une des clés du retour du Canada sur la scène internationale », rappelle Jocelyn Coulon.

Les relations avec la Russie tombent dans le même vide, souligne l'expert qui, tout en évaluant la difficulté inhérente à la chose, juge ce rapprochement plus que nécessaire. « La Russie occupe 75% de l'Arctique avec le Canada. Cette région, c'est la prochaine frontière écologique, économique, militaire », qui semble être regardée de loin par un gouvernement trop préoccupé en ce moment par les relations avec le voisin américain, Donald Trump, et ses humeurs changeantes. Or, ce dialogue, de par l'interconnexion entre les deux pays, relève plus de la politique intérieure que d'une politique étrangère qui, elle, pendant ce temps, attend que l'on s'occupe un peu plus sérieusement d'elle.

« La participation aux opérations de maintien de la paix de l'ONU [par l'entremise de Casques bleus qui colorent l'identité internationale du Canada] a été un des axes majeurs de la politique étrangère de l'après-guerre », dit Jocelyn Coulon. Aujourd'hui, elle se résume à l'envoi de six hélicoptères comme soutien aérien à la mission de paix des Nations unies au Mali (Minusma) en remplacement des appareils allemands.

Le Devoir

UN SELFIE AVEC JUSTIN TRUDEAU

Jocelyn Coulon, Québec Amérique, Montréal, 2018, 254 pages

Le Devoir



COURTOISIE ANDRÉ BILODEAU

Le curé Labelle en visite chez des colons à Saint-Jovite avec une reproduction de l'église du village et du train du nord

HISTOIRE

SUIITE DE LA PAGE 1

scénariste des *Pays d'en haut*, ainsi que les principaux comédiens de cette série télévisée, dont Antoine Bertrand, qui y incarne le tonitruant curé Labelle, et Paul Doucet, le comédien qui interprète le sulfureux journaliste Arthur Buies. « Quand tu te fermes à la mémoire, quand tu abandonnes les centres d'archives et les savoirs des gens qui les animent, c'est le prélude à la fermeture d'un attachement à la région », dit le scénariste en entrevue.

Tous dénoncent « un véritable cercle vicieux où la performance exigée » par le gouvernement « dépend du financement et où le financement est tributaire de la performance », ce qui entraîne, disent-ils, des absurdités. « On demande aux services d'archives d'être plus performants avec peu ou pas de soutien financier. » La moyenne nationale de financement pour les centres d'archives est de 30 150\$.

« En raison du sous-financement, plusieurs services d'archives privées devront éventuellement fermer leurs portes. Les archives ne seront plus accessibles dans leur région d'origine, là où elles sont le plus utiles. Si l'on n'agit pas maintenant, c'est la mémoire collective du Québec qui risque de s'éteindre et de tomber dans l'oubli », ajoutent les signataires du manifeste.

Les gens ordinaires

Auteur des séries télévisées *Musée Éden* et *Les pays d'en haut*, féru d'histoire, Gilles Desjardins affirme que ses séries pour la télévision auraient été absolument impensables sans l'apport de fonds d'archives comme ceux qui préserve et diffuse la Société d'histoire de la Rivière-du-Nord. « Sans soutien, ils vont fermer, comme bien d'autres ! Pourtant, les petits fonds d'archives sont ani-

més par des passionnés qui connaissent leur sujet. C'est par là que tout commence. »

L'archiviste et directrice de cette société, Linda Rivest, déplore la situation faite aux centres d'archives malgré des efforts locaux déployés à la suite des compressions du gouvernement. « Depuis 2014, la Société d'histoire de la Rivière-du-Nord est reconnue par le gouvernement, mais elle ne reçoit aucune enveloppe budgétaire. » Deux personnes y travaillent néanmoins à temps plein, grâce à la multiplication de demandes de soutien pour des projets isolés et particuliers. « On met de côté notre mission, qui est de préserver, acquérir et diffuser, pour se consacrer au financement », explique M^{me} Rivest au *Devoir*. « Les décideurs ne peuvent plus rester les bras croisés devant la situation des archives québécoises », plaide-t-elle.

Gilles Desjardins n'en revient pas qu'on prête si peu d'attention à l'importance de ces centres qui détiennent les clés du passé québécois. « Les petits fonds, c'est vraiment la base pour notre histoire. Les lettres d'amour, les lettres de tous les jours, les photos et des indices qui permettent d'avoir une idée neuve sur la vie des gens ordinaires, tout cela se trouve dans ces lieux. » Et sans ces lieux, croit le scénariste à succès, « on va se retrouver un jour avec seulement une histoire officielle, celle des grands personnages qui lèguent leurs archives parce qu'ils sont conscients qu'on écrira un jour sur eux. Il nous manquera la vie du monde ordinaire. Aujourd'hui, quand les gens trouvent des lettres et des photos dans des boîtes à chaussures, jamais ils ne pensent à donner ça aux archives nationales. La seule ouverture vers la conservation de ces trésors pour les générations futures tient à ces petits centres animés par des passionnés. Sinon, ça va aux poubelles ! » Et si on jette tout de la vie du monde ordinaire, soutient-il, c'est tout un pan de la richesse d'une collectivité qui sera effacé à jamais.

Pour l'historienne Andrée Lévesque, pro-

fesseuse émérite de l'Université McGill, cette situation faite aux archives « fait partie d'un obscurantisme des pouvoirs en place ». Depuis 2010, Andrée Lévesque dirige les Archives Passe-Mémoire, un centre voué à la collecte et à la conservation des écrits personnels, tels des journaux intimes et de la correspondance. « Les archives nationales ne peuvent pas tout prendre. Ils n'ont pas de place ni le personnel. Il faut savoir qu'eux aussi ont subi des coupes ! Les archivistes là-bas travaillent déjà comme des fous. Aussi les centres d'archives privées ont-ils un rôle important à jouer pour les collectivités. Les gens vont tout jeter si on ne s'en occupe pas. Ces centres jouent un rôle très important », dit l'historienne en entrevue.

« Je suis attaché au patrimoine, mais encore plus à la vie des petites gens », explique Gilles Desjardins. Les Laurentides, par exemple, c'est une histoire de courage insensé qui est préservée, en bonne partie, par ces fonds d'archives locaux. »

Desjardins parle avec passion de petits trésors qui l'ont aidé à donner un nouveau sens à la vie des gens des Laurentides. « Je pense notamment à une photo exceptionnelle, où on voit le curé Labelle en visite chez des colons de Saint-Jovite. Ils n'ont rien. Les enfants sont pieds nus sur le balcon. Mais ce colon a reproduit l'église de Saint-Jovite et un train, la promesse du train, la promesse de l'avenir. Tout est là ! Eh bien, cette photo, comme bien d'autres, on ne l'aurait pas connue si ce centre d'histoire ne l'avait pas d'abord sauvée. »

Jointe par *Le Devoir*, la présidente du Regroupement des services d'archives, Karine Savary, n'avait pas lu encore le manifeste lancé ce jeudi. Elle se réjouissait néanmoins vivement de voir des initiatives locales être lancées pour résoudre « un vrai problème collectif ».

Le Devoir

LE DEVOIR

Les bureaux du *Devoir* sont situés au 1265, rue Berri, 8^e étage, Montréal (Québec), H2L 4X4 ☎ Berri-UQAM Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30 Renseignements et administration : 514 985-3333



Le Devoir sur ledevoir.com



sur Facebook et sur Twitter

La rédaction

Au téléphone 514 985-3333
Par courriel redaction@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3360

Abonnements (lundi à vendredi, 7h30 à 16h30)

Au téléphone 514 985-3355
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 463-7559
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-5967

Publicité

Au téléphone 514 985-3399
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305
Par courriel publicite@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3340

Avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514 985-3452
Par courriel avisdev@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3340

Petites annonces et publicité par regroupement

Au téléphone 514 985-3322
Par télécopieur 514 985-3340
Par courriel petitesannonce@ledevoir.com